

megAgence®

consultants immobiliers

Barème d'honoraires de négociation

VENTE

Toutes transactions immobilières

(Appartement, maison, immeuble, parking, terrain...)
A l'exclusion de : Neuf (VEFA) et immobilier d'entreprise

Sur le Prix Net Vendeur

6% ttc de 0 à 300 000 €
5% ttc de 300 001 à 700 000 €
4% ttc au delà de 700 001€

Minimum 8000 € ttc

Transaction de fonds de commerce, locaux, murs commerciaux :
10% hors taxes du prix exprimé

LOCATION

Transaction Locative commerciale

3 mois de loyer HT mensuel à la charge du preneur

Immobilier d'habitation

Honoraires liés à l'organisation des visites et la constitution des dossiers
Partagés entre le locataire et le bailleur

Honoraires en % (tarif de référence) : 10% TTC du loyer annuel hors charges.

Remarque : megAgence et ses consultants ne réalisent pas de prestation d'état des lieux ou de gestion locative.

Règle de répartition des honoraires entre le locataire et le bailleur :

- La part des honoraires à la charge du locataire est d'au maximum 50%
- Le montant des honoraires à la charge du locataire est au maximum celui indiqué dans le tableau ci-dessous
- Le montant des honoraires à la charge du bailleur est la somme restante

Zone*	Zone très tendue	Zone tendue	Reste du territoire
Montant maximum en TTC**	10,80€ / m ²	9€ / m ²	7,20€ / m ²

* définie par le décret n° 2014-890 du 1er août 2014

** les montants indiqués correspondent aux plafonds légaux déduction faite de 10% du montant légal au titre de la non rédaction du bail par megAgence.

megAgence est une enseigne de Makila Groupe sas au capital de 100 000 €. RCS Le Mans 531 140 515 - siège social : 49, avenue Bartholdi - Technopole Université - 72000 Le Mans. Carte professionnelle CPI 7201 2016 000 005 715 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Sarthe. Caisse de garantie financière GALIAN pour 120 000 €. Assurance RC Professionnelle : MMA Entreprise – Le Mans. www.megaagence.com - contact@megaagence.com. Dans un souci de protection de notre clientèle, megAgence a déclaré sur l'honneur, ne percevoir aucun fonds, en dehors des honoraires de négociation. Les dépôts de garantie sont versés par le client sur le compte séquestre du notaire rédacteur.